

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis
UN AN..... \$2.00
SIX MOIS..... \$1.00
Étranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 712

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC

SAMEDI 6 DECEMBRE 1902

Le Pape et la Pétition des Evêques

La Rupture possible et ses auteurs responsables. — La Rupture et ses conséquences

(De la France chrétienne, 13 novembre.)

La pétition de l'Episcopat aux représentants de la France est regardée à Rome comme un grave et très heureux événement. La presse ministérielle a engagé sans tarder une campagne de mensonges perfides pour faire croire que le Pape désapprouvait cet acte, soit pour sa forme, soit pour son opportunité, et qu'il accepterait même de donner un semblant de désaveu, sur les instances du gouvernement. Le public catholique a promptement jugé la valeur de ce grossier roman.

La vérité, c'est que le Pape a donné la plus entière approbation à cet acte, qui est d'ailleurs dans l'ordre des choses et qui vient à son heure. Quand il fut question de la loi elle-même, soit à la veille de la discussion, soit au lendemain de sa promulgation, c'est le Souverain Pontife qui se chargea de redire haut et clair la vérité, et de protester, de conseiller. Ces documents datent d'hier. Aujourd'hui que le Parlement est sur le point d'appliquer la loi, il est logique que de nouveau se fasse entendre la voix du bon sens et du patriotisme ; et après celle du Pape qui se réserve pour des interventions plus graves encore, n'est-il pas heureux que cette voix soit celle de l'Episcopat français tout entier ? Les adversaires de l'Eglise ont bien senti la force de cette concorde des évêques entre eux et avec leur chef suprême : et c'est une manœuvre habile de leur part, mais condamnée à l'insuccès, que de chercher à insinuer partout, et jusque dans les organes où on s'attendrait le moins à rencontrer leur inspiration, le bruit de je ne sais quelle désapprobation et quel "chagrin" du Souverain Pontife. On peut être sûr que rien n'est plus faux que la possibilité de ce désaveu.

La pétition épiscopale est d'ailleurs dans la note même des documents pontificaux, dont elle répète les graves avertissements ; il faut être de mauvaise foi pour y trouver quoi que ce soit qui justifie les cris de foinie colère et les demandes de vengeances brutales. Non, quoi qu'en dise le *Radical*, si "la France est placée sur la ligne qui mène tout droit à la séparation de l'Eglise et de l'Etat", ce ne sont

certes pas "les congrégations elles-mêmes et les évêques qui l'y ont mise." Les uns et les autres ont poussé le juste respect des lois de leur pays jusqu'aux extrêmes limites. Cette phrase du *Radical*, c'est l'aveu que le parti qui aspire à cette séparation, voudrait bien en faire retomber la responsabilité sur l'Eglise elle-même, aux yeux du pays.

C'est qu'en effet cette séparation aurait des suites redoutables. Le rédacteur du *Matin* qui fit tant parler de lui et de ses racontars sur son voyage de Rome, ne cachait pas à ses patrons et à ses lecteurs que le silence du Pape n'était ni de l'indifférence, ni de l'approbation ; que si le Pape poussait l'expectative aussi loin que le conseil-lait une élémentaire prudence, la France tout entière, sans distinction de partis, devait lui en savoir gré ; car ajoutait-il, la parole du Pape en ce moment, ce peut être la rupture consommée, et cette rupture, ce serait le signal des plus grands maux, par exemple, la guerre civile et la fin de notre influence en Orient. Il est possible que malgré le génie et la sagesse de Léon XIII, la France en arrive à ces extrémités. Ce ne sont point en tous cas les avertissements qui auront manqué aux sectaires, responsables de ces catastrophes. Il y a même déjà des leçons de fait.

LES EVEQUES ET LE GOUVERNEMENT

Voici le texte des deux avertissements adressés par le F. minoré apostat Combes, président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, et par le Président de la section du Conseil d'Etat chargée de l'intérieur, des cultes, etc., aux 74 évêques signataires de la Pétition en faveur des Congrégations :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

DIRECTION DES CULTES

Paris, 24 octobre.

Manifeste collectif déposé pour abus au Conseil d'Etat

Infraction à l'article 4 de la loi du 18 germinal an X.

Monsieur l'évêque,

J'ai l'honneur de vous informer que, sous réserve des autres mesures qui pourraient être prises par le gouvernement et par application des articles 6 et 8 de la loi du 18 germinal an X, j'ai déposé pour abus au Conseil d'Etat le document que vous avez signé avec soixante-treize de vos collègues de l'épiscopat, document rendu public, et qui a pour titre : "Pétition à MM. les sénateurs et à MM. les députés en faveur de la demande d'autorisation

faite par les congrégations."

Je vous prie de vouloir bien m'adresser, le plus tôt possible, les observations et moyens de défense que vous jugerez convenable de présenter.

Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le président du conseil,
E. COMBES.

CONSEIL D'ETAT

Section de l'Intérieur,
des Cultes, Paris, 27 octobre,
De l'Instruction publique
et des Beaux-Arts

Monsieur l'évêque,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un délai de dix jours, expirant le 7 novembre prochain, vous est imparti pour prendre communication, au secrétariat général du Conseil d'Etat, du recours pour abus qui vous a été notifié, à la date du 24 octobre courant, par M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, et présenter tels observations et moyens de défense que vous jugerez convenables.

Veillez agréer, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

LE PRÉSIDENT DE LA SECTION.

La Commission Biblique

De la correspondance romaine de la *Croix* de Paris :

La nouvelle Commission biblique que le Souverain Pontife vient de fonder par sa lettre du 30 octobre n'est point la même chose que la Commission instituée le 13 janvier dernier. Alors, il s'agissait d'un choix de savants épars dans le monde, qui devaient étudier sur place certaines questions et envoyer leur rapport à une Commission de trois cardinaux. Cette fois, sans toucher à cette organisation, le Souverain Pontife a jugé sage de ne point faire peser exclusivement sur les cardinaux le poids et le travail de la révision de tous ces rapports. Pour ce motif, il constitue une Commission de cardinaux qui seront aidés par des consultants résidant à Rome, tiendront des séances régulières, prendront des résolutions collectives ; mais celles-ci ne seront publiées qu'après avoir été soumises au Souverain Pontife par le secrétaire de la Commission. On assure que trois cardinaux seraient d'ores et déjà désignés pour faire partie de cette Commission : ce sont les cardinaux Parocchi, Segna et Vivès. Très probablement, le secrétaire en sera le P. Flemming, vicaire général des Frères mineurs. La lettre

pontificale promet ensuite une modification qui sera d'une grande utilité pour les études bibliques. Le Pape fera rassembler dans une salle à part de la Vaticane tous les manuscrits de la Bible et les commentaires qu'elle possède. Les consultants auront ainsi sous la main les éléments pour le travail de comparaison et pourront se rendre compte de l'évolution de l'herméneutique.

La mesure pontificale vient à un moment opportun, car à une époque où l'on bat en brèche l'Eglise de tous les côtés, il est douloureux de voir quelques catholiques s'unir inconsciemment à ses ennemis pour saper les fondements mêmes des Livres Saints, prendre les mirages allemands pour de la science qui a fait ses preuves, et croire plus volontiers les affirmations d'au delà du Rhin que l'enseignement de la tradition catholique.

UN CHEF CATHOLIQUE AUTRICHIEN

Nous lisons dans le *Journal de l'Ain*, en date du 14 novembre :

Quelle bonne leçon nous arrive de la capitale autrichienne, longtemps exploitée, elle aussi, et volée par la bande juive !

Les élections autrichiennes du 28 octobre et du 5 novembre marquent la victoire définitive des antisémites ou "chrétiens sociaux". Au scrutin rural pour le *Landtag* de la Basse-Autriche, les partisans de M. Lueger ont obtenu tous les vingt et un mandats ; dans la Haute-Autriche, ils conquièrent également tous les dix-neuf sièges. Au scrutin urbain, ils gagnent six sièges, malgré la "géométrie" électorale qui favorise les "libéraux".

C'est un peu après l'antisémitisme français de Drumont qu'on entendit parler pour la première fois, en France, de l'antisémitisme autrichien.

D'abord, ce furent quelques succès aux élections municipales, puis un petit nombre de sièges conquis, soit à la Diète de la Basse-Autriche, soit au Parlement de l'empire. A chaque épreuve électorale, le nombre des élus augmentait et les candidats qui ne passaient pas encore voyaient grossir le nombre de leurs voix.

Enfin en 1895, le parti dit libéral et qui est, comme en Belgique, tout le contraire de libéral, perdit la majorité à la Diète de la Basse-Autriche ; aujourd'hui il est en poussière.

Mais aussi quel homme hardi et persévérant que son chef M. Lueger ! Et quelle intégrité ! Il a expulsé la Compagnie du gaz et pris le gaz en régie municipale ; il a expulsé les Compagnies de tramways et muni-

palisé leurs entreprises. Qui ne devine tout ce qu'il est bienséant de sous-entendre au sujet de cette reprise par la Ville et du gaz et des tramways ? Quelle Compagnie pourvue de millions n'est pas disposée à des sacrifices quand elle voit sa proie lui échapper ?

On avait accepté l'Antisémitisme parce qu'il avait promis la probité rigoureuse à un peuple fatigué de l'improbabilité. On le garde parce qu'il n'a pas tourné en parti d'affaires et qu'il est resté rigoureusement, intractablement, le parti de la chose publique.

En second lieu, il est le parti national, car les "libéraux" sont vendus à la Prusse et au Protestantisme ; leur devise est : *Los von Rom* ! (1)

En troisième lieu, on a marché derrière un chef qui marche ; on ne s'est pas arrêté parce qu'il ne s'arrête jamais, et il ne s'arrête jamais, parce qu'il sait que les mouvements de ses troupes dépendent des siens, et qu'en conséquence, son immobilité ferait de lui l'obstrucateur du parti.

Député au Parlement et à la Diète, maire de Vienne et, en cette qualité, chargé d'une besogne administrative immense, puisque la commune est autonome, Charles Lueger se retrouve le soir tribun et remueur de foules.

Heureux les pays auxquels la Providence envoie de tels hommes !

J.-M. VILLEFRANCHE.

(1) Mots allemands qui signifient : *Eloignons-nous de Rome*. — Note de la Vérité.

LE GRAND TRONC - PACIFIQUE

— ET LES —

TRANSCONTINENTAUX

Depuis dix ou douze jours les journaux ne parlent que de projets de chemins de fer, et surtout de celui du Grand Tronc de construire une nouvelle ligne transcontinentale qui porterait le nom de Grand Tronc-Pacifique.

M. Hayes, gérant général du Grand Tronc, a commencé par nous faire savoir que sa Compagnie n'avait besoin, pour l'exécution de son gigantesque plan, d'aucun secours du gouvernement. Puis il nous a fait dire qu'il ne voyait pas pourquoi le gouvernement du Canada ne lui accorderait pas un subside de 25 millions. Enfin le *Financial News*, de Londres, nous apprend que le Canada sera probablement appelé à garantir l'intérêt de 5 par cent sur tout le capital de la nouvelle Compagnie.

Toutes ces nouvelles, probablement véridiques, mais ne faisant connaître qu'une petite partie de la vérité, nous portent à croire qu'un groupe puissant de capitalistes va tenter de frustrer la province de Québec des avantages auxquels elle a un droit indéniable, si un nouveau transcontinental doit être construit.

Les lecteurs de la *Vérité* aimeront peut-être à avoir quelques renseignements sur ce sujet.

Ce que doit être un Transcontinental.

En toutes choses, les gouvernements comme les individus, doivent tendre

vers la perfection, vers l'idéal qu'ils n'atteignent jamais, mais dont ils doivent essayer de se rapprocher plus ou moins.

Or la perfection, l'idéal en fait de transcontinental doivent être recherchés 1o. au point de vue du commerce, du trafic en général ; 2o. au point de vue canadien, c'est-à-dire national ; 3o. au point de vue impérial, puisqu'il faut tenir compte de notre situation politique.

Au point de vue des affaires, l'idéal de tout transcontinental, c'est la voie la plus droite, par conséquent la plus courte ; c'est aussi celle qui est la plus susceptible d'ouvrir à l'agriculture, au commerce, à l'industrie le plus grand territoire. Ces deux conditions, comme l'a dit sir Sanford Fleming, sont les premières dont il faut tenir compte en localisant une voie transcontinentale.

En outre il faut, pour un transcontinental canadien, une troisième condition, condition de la plus grande importance, essentielle même, qui s'impose, c'est que ce chemin soit à l'abri des convoitises de nos voisins les Américains ; qu'il ne puisse jamais se raccorder à un chemin de fer des Etats-Unis et lui donner notre trafic ; en un mot, qu'il offre toutes les garanties possibles qu'il restera chemin canadien.

Un transcontinental canadien doit être assez éloigné de la frontière américaine pour qu'au moment psychologique il ne puisse pas tomber entre les mains de nos voisins, pour qu'il puisse toujours servir à transporter des troupes, anglaises ou canadiennes, d'un océan à l'autre.

Le Trans Canada est celui des trois transcontinentaux projetés qui se rapproche le plus de cet idéal. C'est ce qui ressort de l'étude sur la carte géographique des différentes voies projetées.

Le Pacifique Canadien (C. P. R.)

Le C. P. R. nous a coûté 60 millions ; il a développé cet immense territoire de l'ouest qu'il traverse et au point de vue commercial s'il n'existait déjà il faudrait le construire. Ce n'est pas ici le temps de dire la situation qu'il a faite aux vieilles provinces, les dangers qu'il nous a créés au point de vue politique. — Qu'il nous suffise de dire que le C. P. R. est bien trop rapproché de la frontière américaine pour que nos voisins ne soient pas tentés de s'en emparer, et en prévision d'un conflit militaire entre les deux pays et pour en détourner l'immense trafic en faveur des chemins de fer et des ports des Etats-Unis.

Canadian Northern (C. N. R.)

Partant de Fort William et Port Arthur le C. N. R. suit une route parallèle au C. P. R., au sud et à très peu de distance de ce dernier et ce rend à Winnipeg, après avoir touché le territoire des Etats-Unis. De Winnipeg il se dirige vers le Nord-Ouest en zig-zaguant jusqu'à Edmonton qu'il atteindra bientôt, et de là il gagne la côte du Pacifique.

Le C. N. R. n'est donc pas une ligne courte et il n'ouvre guère de territoire nouveau qu'à partir de Winnipeg.

Quelle serait la direction de ce chemin en venant à l'Est ? D'abord rien

n'indique que le C. N. R. serait prolongé à l'est de Port Arthur et Fort William. Au contraire, tout nous porte à croire que le but de MM. McKenzie et Mann a été de faire de ces deux postes leur terminus et d'apporter aux Compagnies de navigation des grands Lacs le grain, etc., que celles-ci transporteraient à Détroit et à Buffalo. Hormis, toutefois, que la politique de M. Tarte ne soit adoptée et que ce grain ne soit expédié par la Rivière des Français, le Lac Nipissing, l'Ottawa et le Saint-Laurent.

Mais admettons que le C. N. R. prolonge sa ligne vers l'Est et dites nous, après avoir examiné la carte, si ce ne serait pas en longeant le C. P. R. au nord du Lac Supérieur et en se reliant au Grand Tronc à North Bay ?

Il est impossible qu'il n'en soit pas ainsi, et s'il en est ainsi, aurions nous ce qui doit primer toute autre considération dans une ligne transcontinentale, c'est-à-dire une voie droite et courte et qui nous ouvrira de nouveaux territoires ? Non. Sans compter que le terminus de cette voie sur l'Atlantique serait tout probablement ou Portland ou Boston.

Il y a encore une autre considération d'une grande importance pour nous, habitants du Canada, considération que nous ne devons jamais perdre de vue, c'est le fait que le C. N. R. est exposé à devenir une ligne américaine. En effet, qui est-ce qui empêcherait J. J. Hill d'obtenir le contrôle de ce chemin et de détourner son trafic, à Winnipeg, par le Northern Pacific et Manitoba R.R., le St-Paul-Minneapolis et Manitoba R. R. et de l'amener soit à Milwaukee, soit à Chicago ?

Rien ne peut empêcher cette malheureuse éventualité qui priverait le Canada du fruit de ses placements et des efforts qu'il fait pour développer notre commerce. Mais même en supposant que le C.N.R. vienne se souder au Grand Tronc, quelle garantie avons-nous que le trafic ne sera pas à l'avenir, comme cela a été dans le passé, dirigé sur un port américain ?

Le C. N. R. n'offre donc aucune des conditions exigées pour un transcontinental, ni au point de vue commercial, ni au point de vue national, ni au point de vue impérial. Ce chemin peut, doit même être avantageux pour Manitoba et l'Ouest, mais il ne l'est ni pour Québec ni pour Ontario.

Grand-Tronc Pacifique.

M. Hays nous a dit par les journaux que le Grand-Tronc-Pacifique serait le prolongement du Grand-Tronc depuis North Bay ou Gravenhurst, en longeant le C. P. R. à une distance plus ou moins rapprochée de ce dernier, au Nord des grands lacs, puis se dirigerait vers le nord des lacs Nipigon et Winnipeg et la côte du Pacifique.

Nous pensons bien que ceci n'est guère vrai et que la vérité vraie, comme tout porte à le croire, c'est que le Grand Tronc ira se souder au C. N. R. à Port Arthur ou Fort William, utilisant ce chemin en zig-zags jusqu'à Edmonton.

Il est raisonnable de penser qu'il en sera ainsi ; d'ailleurs les dépêches de samedi nous l'annoncent d'une manière presque certaine.

Il en sera ainsi parce que c'est dans l'intérêt de ceux qui font la finance du C. N. R., dans l'intérêt du Grand-Tronc, et dans celui de MM. McKenzie et Mann eux-mêmes. Quant à l'intérêt du pays il n'en saurait être question.

Les objections que nous avons formulé contre le C. N. R. s'appliquent donc entièrement et parfaitement au Grand-Tronc-Pacifique.

Nous en savons suffisamment déjà pour dire avec assez de certitude que nous serons appelés soit à donner 25 millions pour aider à l'accomplissement de ce projet qui ne sera d'aucune utilité quelconque pour Ontario, mais surtout pour Québec, soit à garantir 50% d'intérêt sur le capital entier de la Compagnie Grand-Tronc-Pacifique.

Eh bien, c'est ce à quoi nous nous opposons comme devrait s'y opposer toute la Confédération, surtout les vieilles provinces, si elles comprennent leurs véritables intérêts.

Ce qu'il faut aux vieilles provinces, c'est un transcontinental fournissant la ligne la plus courte entre le Pacifique et l'Atlantique, traversant un territoire nouveau qui leur fournira de nouvelles richesses à exploiter et qui leur apportera des revenus nouveaux. Les revenus des provinces sont de moins en moins proportionnés aux dépenses indispensables ; il leur en faut nécessairement d'autres pour faire face à l'administration, et elles ne les trouveront que dans leurs territoires nouveaux, à moins que le gouvernement fédéral ne leur vienne en aide en augmentant notablement les subsides fédéraux.

Ce qu'il faut encore aux vieilles provinces, c'est un transcontinental qui fournisse la ligne la plus courte entre Yokohama et Liverpool. C'est enfin une voie qui offre les conditions que nous avons mentionnées plus haut.

Que le Grand-Tronc construise avec ses propres ressources le chemin projeté, nous n'y avons pas d'objection, mais nous nous opposerons à ce qu'il le construise avec notre argent.

Le Trans-Canada.

Partant, soit de Saint-Alphonse sur le Saguenay comme c'était d'abord l'intention des promoteurs, soit de Tadoussac comme il serait peut-être plus avantageux, soit de Québec, comme le suggère sir Sanford Fleming, le Trans-Canada se dirige vers la Baie James en traversant un immense territoire nouveau, contenant d'innombrables richesses en bois à pulpe, en pouvoirs d'eau, en terres arables, territoire qui appartient à la province de Québec et qui ne sera jamais développé si le Trans Canada n'est pas construit. Et il ne le sera jamais si le Grand-Tronc-Pacifique réussit à obtenir du gouvernement les subsides qu'il désire en obtenir, car le gouvernement n'a pas les moyens et n'aura pas la volonté de subventionner les deux lignes.

De la Baie James le Trans-Canada passe à travers la partie septentrionale du Nouvel-Ontario — que seul il développera — poursuit sa route vers l'ouest et le nord en prenant comme point de repaire l'extrémité nord du Lac Winnipeg, la vallée de la Rivière à la Paix et Fort Simpson qui doit en

être le terminus sur le Pacifique.

Nous aurions donc avec le trans-Canada la ligne la plus droite, la plus courte, d'un océan à l'autre et de Yokohama à Liverpool ; une ligne passant, comme le C. P. R., autrefois, à travers un pays entièrement nouveau, fertile et riche de toutes manières ; une ligne qui contribuerait au développement, à l'agrandissement non de l'Ouest seul, mais aussi d'Ontario et de Québec.

Jamais le Trans-Canada, vue sa situation géographique, ne deviendra tributaire d'un des grands chemins des Etats-Unis ; toujours il sera à l'abri d'un coup de main de nos voisins. Il offre donc, au point de vue commercial, au point de vue national et au point de vue impérial, toutes les conditions nécessaires et toutes les garanties possibles.

Examinons maintenant les distances :

Du Pacifique à l'Atlantique		Différence en faveur du Trans-Canada
Trans-Canada De Québec à Fort Simpson	2839 milles	
C. P. R. De Québec à Vancouver	3078 "	249 milles
G.T.R. Pacifique De Lévis à Fort Simpson	3407 "	568 "
G.T.R. Pacifique De Portland à Fort Simpson	3603 "	764 "

De Yokohama à Liverpool		Différence en faveur de Chicoutimi
Trans-Canada via Chicoutimi	9661 milles	
Trans-Canada via Québec	9831 "	170 milles
G.T.R. Pacifique via Portland	10944 "	1283 "
Via New York et San Francisco	12089 "	2428 "

Quelque soit le point de vue auquel on se place, qu'on soit homme d'affaires, homme politique, industriel, cultivateur, commerçant, surtout si l'on vise aux intérêts de la province de Québec, on doit admettre que le Trans-Canada est, sous tous les rapports, la ligne la plus avantageuse. Si le gouvernement doit accorder à un nouveau transcontinental l'aide qu'il a jadis donnée au C. P. R., c'est au Trans-Canada qu'il doit la donner.

Voilà 32 ans que nous nous saignons pour développer l'ouest ; voilà près de 100 millions que nous dépensons pour développer ce nouveau territoire, n'est-il pas temps que les vieilles provinces et surtout Québec reçoivent à leur tour l'aide dont elles ont besoin pour prendre l'extension légitime à laquelle elles aspirent ?

Et nous croyons que nous resterons dans les limites de la plus stricte justice si nous insistons auprès du gouvernement fédéral de garantir 50% d'intérêt sur le capital dont le Trans-Canada aura besoin pour mener son entreprise à bonne fin. — Ou, s'il le préfère, qu'il lui accorde, plutôt qu'au Grand-Tronc-Pacifique, les 25 millions que ce dernier se propose de lui demander.

Pourquoi, aussi, le gouvernement provincial ne lui accorderait-il pas un subside raisonnable en terres ? En un mot, si un nouveau transcontinental doit être construit nous croyons que

c'est le Trans-Canada et nous ne voyons pas pourquoi les gouvernements ne se montreraient pas pour ce chemin aussi généreux qu'ils l'ont été pour le C. P. R.

JÉRÔME AUBRY.

Mgr Chapelle et les religieux

Mgr Chapelle, archevêque de la Nouvelle-Orléans et délégué apostolique à Cuba, est actuellement à Rome où, quoi qu'en aient dit les journaux sectaires, il a été reçu avec toutes les marques de la plus vive sympathie par le Saint-Père et de nombreux cardinaux.

Mgr Chapelle, on le sait, a été, pendant quelque temps, Délégué apostolique aux Philippines. Bien que sa visite à Rome ait pour objet principalement les affaires de son diocèse et de la délégation cubaine, il n'hésite plus à faire connaître sa manière de voir au sujet de la question des religieux aux Philippines.

Une récente lettre de Rome adressée au *Tablet*, de Londres, fait connaître ce que Mgr Chapelle a dit au représentant de la feuille catholique londonnienne. En voici le résumé.

L'agitation contre les religieux des Philippines, a dit Sa Grandeur, a été "montée" par les francs-maçons des Philippines et les prédicants protestants des Etats-Unis. Mgr Chapelle déclare, très formellement, qu'il sait, pour avoir étudié la question sur les lieux, que les accusations portées contre les moines sont, pour la plupart, entièrement fausses, et celles qui ne sont pas absolument fausses ont été scandaleusement exagérées. Pendant les trois ans et demi que dure l'occupation américaine des îles, pas un seul religieux n'a été trouvé coupable de *déloyauté* à l'égard du gouvernement des Etats-Unis, tandis que plus de cinquante prêtres indigènes, qui avaient pourtant trouvé, apparemment, tant de faveur auprès du nouveau régime, ont été condamnés pour des offenses politiques.

Au sujet des propriétés acquises par les religieux, et qu'on représentait naguère comme énormes, Mgr Chapelle fait remarquer qu'aujourd'hui les autorités des Etats-Unis, ayant décidé de les acheter, découvrent tout à coup qu'elles sont sans valeur, si ce n'est pour des fins purement politiques. Que ces propriétés soient sans valeur ou non, continue Sa Grandeur, elles ont toujours été administrées par les religieux de la façon la plus bienfaisante. Les loyers étaient extrêmement modérés, ne dépassant jamais plus de trois et demi pour cent d'intérêt sur le capital engagé ; et les revenus provenant de ces biens étaient consacrés, en grande partie, au maintien des écoles, des séminaires et des institutions de charité, et à faire l'aumône publiquement et privément et à soutenir les missions conduites par les religieux en Chine. Très souvent les moines venaient au secours des autorités provinciales et municipales dans leurs embarras financiers. Il y a actuellement aux Philippines, affirme Mgr

Chapelle, plusieurs compagnies particulières dont chacune possède plus de biens que tous les ordres religieux ensemble.

En face des affirmations si nettes, si catégoriques de l'archevêque de la Nouvelle-Orléans, qui a visité les Philippines, la recommandation récente faite par l'archevêque de Saint-Paul, qui n'a jamais étudié la question sur les lieux, "d'avoir confiance dans le gouvernement de Washington" pour le règlement des questions religieuses là bas, paraît à plusieurs perdre beaucoup de son poids.

ENCORE UNE PROVOCATION

Le correspondant londonnien du *Star*, de Montréal, qui signe Windermere, télégraphie à ce journal, à la date du 26 novembre :

"Londres, 26 novembre : — Le *Fornightly Review*, pour le mois de décembre, va publier un article alarmiste intitulé : "L'invasion étrangère du Canada—*The Foreign Invasion of Canada*". L'article se base sur la récente déclaration, faite par le descendant d'un Loyaliste de l'Empire-Uni, que l'Angleterre pousse le Canada dans les bras des Etats-Unis en négligeant de fournir l'argent dont le peuple canadien a besoin pour développer ses industries naissantes.

"L'auteur de cet article, qui a parcouru le Canada, l'automne dernier, déclare que la province de Québec devient plus française que la France et plus catholique romaine que n'importe quelle partie du monde. La prétention, ajoute-t-il, que les Canadiens-français sont de loyaux sujets de la couronne est un conte de fée. Il n'existe pas, dit-il, de Canadien de langue anglaise qui ne se moque des histoires touchant le *loyalisme* des Canadiens-français qui se publient en Angleterre. Il cite des chiffres officiels, fournis surtout par Ottawa, pour établir l'américanisation de l'Ouest canadien, tandis que la dépendance dans laquelle se trouve le Canada à l'égard des agences de New York pour ses nouvelles anglaises tend au même résultat."

Tout cela est assez décousu, ce nous semble ; et l'on ne voit pas bien quel rapport il peut y avoir entre l'état d'âme des Canadiens-français et l'invasion étrangère au Canada. Assurément, ce brave John Bull ne prétend pas que l'accroissement de l'élément canadien français soit une invasion étrangère du Canada !

S'il y a quelqu'un chez lui au Canada, c'est bien le Canadien-français ! L'affermissement de notre élément, c'est l'affermissement du Canada même.

Evidemment, le touriste qui écrit

dans le *Fornightly Review* a mal étudié la nature du *loyalisme* des Canadiens-français.

Ce *loyalisme* est très réel : les nôtres l'ont prouvé en maintes occasions, au prix même de leur sang. Mais, enfin, il peut, à la longue, faire place à un autre sentiment, si l'on soumet les Canadiens-français à une trop forte provocation.

A force de dire à notre peuple que, malgré les nombreuses preuves de son dévouement à la couronne anglaise qu'il a données depuis 1775, il n'est pas *loyal*, on finira par lasser la patience de Jean-Baptiste, le plus patient des hommes, pourtant.

Pourrait-on le blâmer s'il venait à dire : Puisque l'on ne veut absolument pas que je sois *loyal*, pourquoi ne donnerais-je tant de mal pour l'être ?

A qui la faute si Jean-Baptiste, poussé à bout, tient un jour ce langage ?

Et si jamais il le tient, soyons assurés que l'invasion étrangère du Canada deviendra vite une réalité auprès de laquelle l'invasion actuelle dont l'écrivain anglais s'alarme n'aura été qu'un jeu d'enfant.

Que l'Ouest canadien reçoive un nombre considérable d'Américains ; que les capitalistes anglais négligent d'aider au développement des ressources du Canada et laissent le champ libre à nos entreprenants voisins ; que cette politique soit de nature à menacer sérieusement l'influence anglaise en ce pays : tout cela nous voulons bien le croire. Mais ce que nous ne saisissons pas, c'est l'opportunité qu'il y a de profiter d'une dissertation sur ces sujets pour attaquer les Canadiens-français et proclamer que leur *loyalisme* n'est qu'un mythe, une fable.

Qu'est-ce que l'on croit gagner, en Angleterre, par de tels procédés ? Et le *Star*, de Montréal, trouve-t-il qu'il soit profitable ou opportun de répandre en ce pays de pareilles insultes à l'adresse d'un tiers de la population du Canada ?

La persécution religieuse en France

Nous extrayons ce qui suit de la dernière correspondance romaine de la *Semaine religieuse*, de Montréal :

"L'âpreté de la persécution a eu un résultat que le gouvernement n'avait point prévu. Elle a fait l'union de l'Episcopat sur la question des religieux. Des évêques, que l'on donnait comme hommes liges du gouvernement, se sont comme réveillés d'une torpeur engourdissante et ont parlé en évêques aux applaudissements de tous leurs diocésains. Les mesures que compte prendre le gouvernement pour briser le faisceau de l'Episcopat auront pour effet de le rendre plus compact ; les prêtres se serrent autour de leurs évêques, les fidèles sont prêts à entrer en lutte pour défendre la foi de leurs enfants, et si le gouvernement veut accomplir son programme, il sera contraint de sortir de la légalité pour tomber dans l'arbitraire. On sait qu'il ne veut pas y arriver ; comme Julien l'Apostat, dont il descend en droite ligne, il ne veut pas faire des confesseurs de la foi, moins encore des martyrs. Mais Dieu, qui a éventé les desseins de l'apostat, se prépare à détruire ceux de ses imitateurs, et la persécution réelle, violente, sans subterfuges ni échappatoires, s'avance à grands pas. Ce sera le salut, en vertu de cette parole de l'apôtre *et sine sanguinis effusione non fit remissio*."

LA QUESTION DU DRAPEAU

A monsieur J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*, Québec.

Cher monsieur Tardivel,

Votre dernier article en réponse à la *Semaine religieuse*, sur la question du drapeau, est des mieux tapés. Me permettez vous de mettre mon mot dans cette question qui intéresse tout le monde ?

Qu'avons-nous besoin d'assemblées délibérantes pour régler cette question? On court risque que ces "mal disposés", dont parle M. Huard, ne s'y glissent et ne fassent peur aux autres.

Je suis curé ; et quand je vois ces grandioses manifestations de foi et de piété de notre peuple envers le Sacré-Cœur de Jésus à chaque premier vendredi du mois, je me demande si ce n'est pas à lui, Jean Baptiste, à se prononcer tout d'abord sur le choix à faire du Sacré-Cœur comme emblème de sa foi et de sa nationalité.

Je puis bien, moi, sans l'autorisation d'aucune assemblée délibérante, mais comme vrai interprète des sentiments de mon peuple, avoir mon drapeau tel que décrit par M. Huard, l'arborer au mai de mon église et de mon presbytère, le distribuer dans mes familles—qui en seront si fières!—pour remplacer tous les drapeaux plus ou moins significatifs que l'on voit claquer aux jours de nos grandes fêtes religieuses et nationales ; je puis encore présenter ce drapeau à mon peuple comme l'emblème de sa foi et de sa nationalité, lui rappelant le désir exprimé par Notre-Seigneur de voir son Sacré-Cœur figurer sur le drapeau de la France, et j'entends déjà les acclamations qui vont accueillir mes démarches. Eh bien ! que chaque curé en fasse autant ; y en a-t-il un seul qui peut hésiter ? Et bientôt d'un bout de la Province à l'autre, partout où il y aura un curé canadien-français, un nouveau drapeau national flottera sur nos têtes, dévoilant dans ses plis les plaies sacrées du Cœur de Notre Maître, porté et défendu par un peuple qui l'aime.

Il suffit d'un mouvement d'ensemble pour trancher cette question en quelques semaines. Et quand le courant populaire sera établi, quels "courants ayant dévié dans leur marche" pourront résister, le Sacré-Cœur aidant ? Résiste-t-on au courant de la Saint-Jean-Baptiste ?

Monsieur l'abbé Huard admet que la masse du peuple a encore pour la foi de nos pères plus de zèle et de dévouement qu'une certaine partie de la classe dirigeante. Hé ! mon Dieu, laissons donc la masse faire la "classe dirigeante" pour une fois ; c'est bien son droit. Adviennent ensuite une fête nationale comme celle que nous avons eue cette année, à Québec, et qu'un président de la Saint-Jean-Baptiste donne à ce drapeau populaire la place d'honneur,—qu'y a-t-il d'impossible ? ce n'est pas M. Chapais qui aurait refusé cela, — et le drapeau national serait consacré pour toujours.

Va donc pour l'idée d'un comité en vue de la confection et distribution de ces drapeaux. Quoi qu'en disent mes confrères, il m'en faudra à moi. Pour aider la propagation de l'œuvre, vous

trouvez ci-inclus deux dollars, obole du pauvre, que vous voudrez bien ajouter à votre souscription.

Croyez-moi, votre très humble, en N. S.

R. curé.

Napierville, 25 nov. 1902.

Monsieur J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*, Québec.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus un mandat de poste de deux piastres, comme souscription à l'heureuse idée de vulgariser le futur drapeau national portant le Sacré-Cœur de Jésus.

Oui, après vous je répète : " il y a trop de catholiques qui se bornent à dire *je voudrais*, et ne disent jamais *je veux* ".

Que ceux qui ont encore de la foi et du courage s'unissent donc, et nous aurons un drapeau qui nous sauvera peut-être d'une dégradation semblable à celle de la France.

Il est temps de s'unir et d'agir, car, avant longtemps, la loi Waldeck-Rousseau pourrait fort bien nous atteindre.

A la vue de cette triste perspective, que les zélés et les vrais croyants se réveillent et s'unissent sous un même drapeau, portant au centre le Sacré-Cœur de Jésus, s'ils veulent combattre et faire disparaître ce mal français qui nous envahit peu à peu.

Une lectrice assidue de votre intéressant journal la *Vérité*.

A. RICHARDSON.

Nouvelle loi de Persécution

Nous lisons dans le *Journal de l'Ain*, en date du 12 novembre :

Sans vouloir s'arrêter à aucune raison de modération ou de liberté, la Chambre a voté hier un projet de loi assez diffus "complétant" la loi contre les associations. Ce complément applique les pénalités édictées par l'article 16 de la loi de 1901 contre les Congrégations formées sans autorisation :

A tous ceux qui, sans être munis de l'autorisation exigée par l'article 13, auront ouvert ou dirigé un établissement congréganiste, que cet établissement appartienne à la Congrégation ou à des tiers, qu'il comprenne un ou plusieurs Congréganistes ;

A ceux qui auraient continué à faire partie d'un établissement dont la fermeture aura été ordonnée ;

Et à ceux qui auront favorisé l'organisation ou le fonctionnement d'un des établissements visés ci-dessus !

Ce accommodage d'une loi vieille d'un an et à laquelle déjà on ne comprend plus rien, a la prétention de créer une complicité contre toute personne qui, d'une façon quelconque, aura apporté son concours à une œuvre réputée congréganiste. C'est la mort civile et la suppression du droit individuel d'enseignement décrétée contre tout Français, toute Française, qui aura appartenu à une congrégation dissoute ; c'est la résurrection du régime des suspects d'autant plus terrible qu'il est plus vaguement établi par le texte.

Mais ce sont là précisément, aux yeux de nos jacobins, les mérites de la loi votée, ceux qu'a fait valoir le rapporteur Rabier dont la conception de l'administration de la justice peut être ainsi résumée : La majorité jacobine doit obéir à la Commission de proscription, et la magistrature républicaine à la majorité jacobine.

Les éloquents revendications de M. Lerolle en faveur de la liberté de la charité n'ont pas touché les proscriptionnaires. Comme l'a fait remarquer M. Binder, c'est au nom des loges que le rapporteur "rapportait". Dès lors toutes discussions étaient inutiles. Aux vrais républicains et aux catholiques de ratifier le serment de vaillance que l'honorable député de Paris a formulé en leur nom : "Contre cette loi, nous emploierons notre énergie afin de hâter l'heure des revanches certaines du droit et de la liberté."

Que les gens sans parti-pris lisent ce texte de loi : si on l'appliquait aux francs maçons qui sont à coup sûr une congrégation non autorisée, il y aurait occasion d'emprisonner plus de la moitié des membres de la Chambre et un bon tiers des fonctionnaires, surtout des fonctionnaires de l'enseignement public. Ce fait seul juge un texte haineux, violent et qui rappelle les mauvais jours de la Convention.

La *Croix* fait les commentaires suivants :

De la dernière séance de la Chambre où vient d'être voté le nouvel article 16, il ressort :

1° Que les crochetages de cet été sont absolument illégaux ; ils constituent donc des délits comme, au surplus, tous les crochetages, cambriolages et autres opérations à la pince-monseigneur ;

2° Que M. Combes ayant fait ce que la loi ne l'autorisait pas à faire, les législateurs ont jugé à propos d'introduire dans le Code, l'autorisation de le faire à l'avenir. En conséquence, à partir du jour où le nouvel article 16 sera promulgué, la loi de 1901, déjà draconienne, sera aggravée. La pente, toujours la pente qui mène du mépris de la liberté à la tyrannie !

3° Que, si la majorité ministérielle a voté sans phrases, parce que son vote était aussi inexplicable que l'est le coup de bâton donné par un butor, la minorité a défendu le droit, la justice et la liberté avec une inlassable énergie.

Le développement de ces trois propositions sera bref :

1° Si l'article 16 avait permis à M. Combes ses entreprises de l'été dernier, il n'aurait pas été modifié.

Donc, c'est un mensonge de taxer de révolte la résistance à ces entreprises.

La vérité est que la rébellion à la loi est dans les entreprises mêmes du gouvernement.

2° M. Combes ayant, à l'imitation des animaux dont la glotonnerie n'attend pas que la pâtée soit prête pour se jeter dessus, pris contre les bonnes religieuses des mesures de persécution avant qu'elles fussent votées par les Chambres, la majorité ministérielle, au lieu de le fouailler, a additionné l'ignoble brouet de son goût

des épices propres à le faire passer.

Le nouvel article 16 est fait de telle façon que M. Lasies était très autorisé à demander : "Si je prends un congréganiste chez moi pour faire l'éducation de mes enfants, serai-je soumis à des poursuites ?"

— Non, a répondu M. Vallé, pris d'une pudeur inattendue.

Alors... où est l'égalité ?

Je peux confier à un ecclésiastique l'éducation de mon fils, et je ne peux pas lui confier l'éducation des enfants de gens moins fortunés que moi, sans être poursuivi pour avoir favorisé l'établissement dont cet ecclésiastique est le professeur !

D'autre part, alors que le rapporteur de la loi de 1901 prenait soin de circonscrire les effets de la loi aux établissements enseignants : "Ne me parlez pas Sœurs de Charité disait M. Trouillot, quand je vous parle Jésuites." Avec le nouvel article 16 tout y passe : pas plus de Sœurs de Charité que de Jésuites ; pas plus d'établissements charitables que d'établissements enseignants !

3° Les orateurs de la minorité ont soutenu la lutte, non seulement avec talent et vaillance, mais encore avec un ordre et une méthode que l'on n'était pas naguère habitué à rencontrer chez l'opposition. On sentait que les orateurs s'étaient préalablement concertés, et qu'ils s'étaient distribués les rôles pour la défense commune. On sentait une organisation de défense religieuse et sociale.

Les Castelnau, Grousseau, Lerolle, Xavier Reille, Cesbron, Ollivier, qui ont si vigoureusement lutté contre les propositions sectaires présentées par M. Rabier au nom de la majorité jacobine et maçonne, appartiennent tous au groupe de l'Action libérale. Chaque jour ce groupe justifie ainsi davantage son beau titre et joue au Palais-Bourbon un rôle correspondant à son importance numérique et digne du talent de ses membres.

Les Idées maçonniques

Nous avons souvent fait remarquer qu'il ne faut pas confondre les idées maçonniques, le maçonnisme, avec les francs-maçons eux-mêmes. La franc-maçonnerie a réussi à créer une atmosphère d'erreur et de corruption qui pénètre partout, qui enveloppe le monde. Combien de chrétiens de nos jours, qui ne voudraient pas mettre le pied dans une loge, ont la tête littéralement farcie d'idées maçonniques.

L'article suivant, que nous trouvons dans la *Semaine religieuse*, de Cambrai, 15 novembre, met bien en évidence cette vérité à laquelle on ne réfléchit pas assez :

L'esprit qui anime aujourd'hui le corps social n'est plus celui qui l'animaient autrefois : les sentiments, les pensées, les jugements ne procèdent plus en général des mêmes principes ; c'est le naturalisme qui les inspire et qui les dicte ; autrefois c'était le christianisme. Le maçonnisme a fait la transition de l'un à l'autre. En altérant, en changeant le sens des mots qu'elle a empruntés, quelques uns du moins, au christianisme, la Maçonnerie

a faussé les principes, dérouter les esprits, caché sous des apparences trompeuses les plus dangereuses erreurs. Le terrain de prédilection où elle les sème est celui des "conservateurs" et des "libéraux". Il se trouve là des gens persuadés d'être les sages et qui, dans leur sagesse, font le partage de ce qu'il faut admettre des idées du jour et de ce qui ne peut être gardé des idées d'autrefois. Dès qu'ils ont jugé et prononcé, ils se font avec ardeur les champions et les propagateurs des notions fausses qui sont entrées dans leur esprit. Ils étendent ainsi l'empire du maçonisme tout en abhorrant la Maçonnerie. Là est l'explication de l'influence que la Maçonnerie exerce sur le monde entier et qui serait bien restreinte si elle ne pouvait compter que sur le concours de ses initiés.

Un Espagnol, Don Sarda y Salvany, dans un livre intitulé : *Le Mal social, ses causes, ses remèdes*, a appelé l'attention sur quelques unes des questions où l'esprit maçonnique s'est le plus donné carrière et a fait les ravages les plus pernicieux. Les principaux objets de ses observations sont : la religion, l'Etat, la famille, l'enseignement, etc, etc.

10. La religion. Nous avons entendu la Maçonnerie dire dans ses Loges que le but auquel doivent tendre tous ses efforts est d'anéantir la religion, et même toute idée religieuse. Ce n'est point ce qu'elle dit en public. Elle se contente de mettre dans les esprits cette persuasion, que la religion est affaire purement individuelle dont chacun décide dans son for intérieur : l'homme est libre de servir et d'adorer Dieu de la manière qui lui paraît la meilleure. Par là elle accrédite, elle propage l'indifférentisme religieux qui devient bientôt l'absence de toute religion ; elle proclame la liberté de conscience, la liberté des cultes et le droit de les discréditer. Beaucoup de conservateurs se laissent séduire au point d'appeler cela un progrès.

20. L'Etat. L'erreur relative à l'Etat qu'adopte le maçonisme est celle-ci : l'Etat est souverain, d'une souveraineté absolue. C'est en lui-même qu'il trouve la source de son autorité. Il n'a à reconnaître d'autre sujétion que celle que lui imposent ses propres lois. Il est l'auteur du droit, non seulement dans son domaine, mais dans celui de la famille, de la propriété, de l'enseignement. Il fait les lois, et ses lois qui disposent ainsi de toutes choses ne peuvent émaner d'une autre autorité que de la sienne. Ce que la majorité des suffrages déclare bon est bon, ce qu'elle déclare vrai est vrai. Devant ses arrêts, il n'y a qu'à courber la tête, alors même que les droits de la conscience chrétienne sont outragés. Cela est maintenant admis par la multitude. Pour elle, dès que le mot "loi" est prononcé, tout est dit.

30. La famille. Le maçonisme approuve l'institution du mariage civil et tout ce qui en résulte, c'est-à-dire qu'il accepte que l'Etat s'attribue le droit de sanctionner l'union de l'homme et de la femme, d'en déterminer et d'en prescrire les conditions, de dissoudre le lien conjugal comme il l'a formé. Il admet que l'Etat se substitue à Dieu qui a institué le mariage à l'origine des choses, à Notre Seigneur

Jésus-Christ qui l'a élevé à la dignité de sacrement, à l'Eglise le fondé de pouvoirs de Dieu et du Christ, pour le réglementer, le reconnaître et le bénir.

40. La puissance paternelle. Le maçonisme considère l'exercice de l'autorité paternelle comme n'appartenant aux parents qu'en vertu d'une concession supposée de la loi civile qui peut le restreindre ou l'étendre à son gré. Il reconnaît comme légitimes les droits que l'Etat s'arroge sur l'éducation des enfants et la répartition des héritages.

50. L'éducation. En fait d'éducation, et dans la direction qu'il lui donne, le maçonisme part du principe de la perfection originelle. L'enfant, selon lui, est naturellement porté au bien et n'a qu'à suivre ses inspirations pour être bon et vertueux. Cela est contredit, comme l'observe M. Le Play, par la plus grossière des nourrices, comme la plus perspicace des mères. Elles constatent à chaque instant que la propension au mal est prédominante chez le jeune enfant. N'importe, le maçonisme ne s'appuie pas moins sur ce faux dogme pour faire consister toute l'éducation dans l'instruction, pour interdire la correction, pour écarter l'enseignement religieux, pour développer le sentiment de l'orgueil et stimuler l'ambition.

Dans l'enseignement, le maçonisme n'admet pas que la science soit subordonnée au dogme, la vérité présumée et hypothétique à la vérité fixe et absolue. Il n'admet pas que celle-ci serve de pierre de touche pour vérifier celle-là. Le maçonisme trouve bon que l'enseignement soit obligatoire et neutre, c'est-à-dire que l'Etat fasse passer toutes les âmes sous le laminoir de son enseignement pour les maçoniser toutes ; et s'il tolère une certaine liberté permettant d'échapper à l'enseignement de l'Etat, il trouve juste que celui qui veut en user non seulement se le procure à ses frais, mais soit tenu de contribuer à l'enseignement neutre ; il trouve bon que l'Etat ait le monopole des examens, qu'il ait le contrôle des livres de l'enseignement libre, qu'il ait son *Index* et que par là il s'ingère très avant dans l'enseignement prétendu libre. Que l'Eglise enseigne ses dogmes à qui est baptisé et exige de lui l'adhésion de la Foi, le maçonisme appelle cela oppression despotique, servitude de la pensée ; mais si l'Etat impose l'athéisme, c'est, à ses yeux, chose libérale.

60. La propriété. Le maçonisme reconnaît à l'Etat le droit de déclarer nul le droit de propriété, lorsqu'il a pour objet les biens ecclésiastiques, la plus sacrée de toutes les propriétés. Il lui reconnaît le droit de faire des lois pour la transmission et la jouissance de la propriété privée, et par là il achemine les esprits et les institutions vers le socialisme d'Etat.

70. La bienfaisance. Le maçonisme détourne l'attention et le cœur de l'homme des besoins principaux de son frère, de ceux de son âme. Il ne voit en lui que le corps, et parmi les œuvres de miséricorde, il n'admet que celles qui ont le corps pour objet. Il veut que le pain donné pour apaiser la faim, le vêtement destiné à couvrir la nudité, la visite faite à l'indigent ou à l'infirmes, le remède offert au malade,

n'aient d'autre fin que le soulagement corporel ; il ne veut pas qu'au-dessus de cette fin immédiate, il y en ait une autre, édifier l'âme, la perfectionner, l'aider à obtenir les biens qui lui sont propres, la vérité, la grâce de Dieu, le bonheur éternel. Et c'est pourquoi s'il trouve mauvaise la laïcisation des hôpitaux, des hospices, des orphelinats, c'est uniquement parce qu'il constate expérimentalement que les soins des laïques ne valent pas ceux des religieux : il ne regrette point l'absence des secours spirituels, il ne les reconnaît point comme bienfaisants.

Le maçonisme tarit la vraie source de la bienfaisance en dédaignant le vrai, le principal motif qui doit la déterminer : l'amour de Dieu. Il veut que l'on aime l'homme pour l'homme ; il appelle cela la philanthropie qu'il oppose à la charité divine. Le fait est que l'homme, et surtout l'homme malheureux, est fort peu aimable au physique et trop souvent au moral, et qu'il est fort peu aimé. Pour obtenir le concours des autres à sa philanthropie, le maçonisme, ignorant ou dédaignant ce motif d'ordre supérieur, a recours à divers moyens tout aussi misérables les uns que les autres. Il s'efforce de stimuler la sensibilité naturelle, mais l'égoïsme lui répond en fait, sinon en paroles, qu'il est moins désagréable de voir souffrir son prochain que de s'imposer à soi-même des sacrifices. Il ouvre des souscriptions publiques, et il se sert du respect humain pour y faire contribuer par la crainte du ridicule et de la censure. Il organise des fêtes de bienfaisance, marchés publics de sensualité, où l'on prend occasion du malheur des autres pour se procurer du plaisir.

80. L'art n'est pas plus que le reste hors des atteintes du maçonisme. L'art qu'il patronne, qu'il exalte est celui qui exprime et qui surexcite les concupiscences, qui animalisent l'homme, au détriment de celui qui exprime les sentiments qui ennoblissent l'âme humaine, qui relèvent sa dignité. Le maçonisme est, à l'heure actuelle, tout à fait dominant dans l'art. La poésie et le chant, la peinture et la sculpture s'attachent de nos jours à flatter les sens, à amener les hommes à chercher leurs joies dans ce qui les avilit et les souille, au lieu de les élever aux joies de l'intelligence et de l'âme.

Immense est l'influence du maçonisme artistique et littéraire. Il atteint toutes les classes de la société, même les plus infimes, par le feuilleton, l'affiche, les statues officielles et les amusements publics qui ne sont plus autre chose qu'une grande entreprise de corruption générale.

On le voit, le maçonisme s'étend à tout. A l'heure actuelle, sa contagion est si puissante et si étendue que quiconque voudra rentrer en lui-même, faire l'inspection de ses idées et de ses sentiments, devra reconnaître qu'il en est plus d'un et plus d'une qui sont altérés, qui n'ont pas conservé entière la pureté de la doctrine et du sens catholiques. Il faut ajouter hélas ! que longtemps après que la Maçonnerie aura disparu, le maçonisme continuera à infecter nombre d'âmes.

COLONISATION

On nous communique, avec prière de le publier, l'état suivant. Il explique, paraît-il, la raison des surplus du gouvernement Parent :

CRÉDITS DE COLONISATION EN FAVEUR DE LA MATAPÉDIAC EN L'ANNÉE 1902

1ÈRE PARTIE, COMTÉ DE MATANE, (DÉPUTÉ DONAT CARON).

1 Saint-Moïse.....	550
2 Saint-Damase, route McNider.....	100
route entre Syabec	
Saint-Léandre	100
3 Syabec route Pearson.....	100
" Pont.....	100
En dehors des limites de Syabec,	
4 route, 5ème Rang Awantish....	150
En dehors des limites de Syabec,	
route de Matane.....	450
5 St-Pierre du Lac Matapédiac et }	
6 St-Agricole.....	250
7 Amqui.....	225
8 Saint-Edmond	100
9 Saint-Léon.....	500
10 Mission canton Lepage.....	200
11 Mission Nentayé.....	50
12 Causapsal.....	400
13 Sainte-Florence de Beau-Rivage...	00
	\$3275

Monsieur Donat Caron aurait obtenu, paraît-il, la somme de \$7000 pour la colonisation dans son comté de Matane.

2ÈME PARTIE, COMTÉ DE BONAVENTURE (DÉPUTÉ WM. CLAPPERTON).

Assametquagan et Milnekek, cantons qui peuvent former plusieurs paroisses près de l'Intercolonial.

14 Assametquagan	\$ 00
15 Milnekek	00
16 Chemin Matapédiac qui passe entre ces deux cantons, chemin que ne peuvent suivre les colons, faute de réparation	00
17 Saint-André	175
18 Matapédiac	100
19 Immaculée-Conception, arrondissement de Saint-Alexis	100
20 Saint-François d'Assise	00
	\$ 375

M. Wm. Clapperton a eu \$3000 en faveur de son comté de Bonaventure.

Le Congrès des Jurisconsultes catholiques

Sur cet important congrès, nous lisons dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Rennes :

Le congrès des jurisconsultes catholiques qui s'est tenu à Rennes la semaine dernière a présenté un intérêt si vif, et jusqu'à la fin si progressif, que le souvenir s'en éteindra pas, croyons-nous, chez ceux qui ont suivi ces studieuses et lumineuses séances.

Sans doute elles demandaient à l'auditoire beaucoup d'attention. Les rapports qui ont été lus ne visaient pas à l'effet. Ils s'enfermaient avec une probité stricte dans les sujets définis par le programme. Ils ont fini par composer un tableau très précis de la situation de l'Eglise au regard de la société civile et de l'Etat, soit chez nous avant la Révolution, soit de nos jours dans les nations scandinaves, aux Pays-Bas, en Angleterre, en Amérique, enfin partout où le catholicisme a eu son existence à défendre et sa liberté à conquérir. Point d'actualité piquante, point de préoccupations de parti ni de politique au sens courant du mot : ces

jurisconsultes ne voulaient être que des hommes "disant le droit". Ils l'ont "dit" avec une gravité, une force, une netteté victorieuses.

De tous leurs rapports, de tous les débats, peu à peu une idée se dégageait triste à la fois et encourageante pour ceux qui les écoutaient. Nous nous disions qu'il n'est pas de terre protestante où l'Eglise soit traitée avec la rigueur et l'hostilité défiante qu'elle subit dans notre patrie. La législation des pays qui ont rompu avec le catholicisme nous paraissait enviable pour l'Eglise au prix de la loi française ! Autant le respect du droit et de la liberté d'autrui est chez nous lettre morte, autant nous le constatons sincère et honnête à l'étranger.

Mais d'autre part, il nous plaisait d'apprendre comment les catholiques, anglais ou autres, longtemps humiliés et déprimés, s'étaient ressaisis ; comment, par une confiance obstinée et résolue, ils avaient lentement regagné les droits que leur arracha jadis une intolérance aussi haineuse, aussi orgueilleuse que celle qui nous opprime aujourd'hui.

Une sottise de lord Roberts

Le *Star*, de Montréal, en date du 26 novembre, fait savoir à lord Roberts qu'il a commis une sottise.

A vrai dire, le grand organe de nos jingos est mécontent de John Bull, généralement parlant. Ce gros personnage lui paraît manquer d'habileté et même de sens commun. Il dégénère, car, autrefois, il était moins bête qu'il ne l'est aujourd'hui.

Voici de quoi il s'agit. Le général boer, Viljoen, offrit naguère ses services, et ceux de son ancien commando, à l'Angleterre pour combattre le *Mad Mullah* qui donne du fil à retordre à John Bull dans le pays des Somalis. Lord Roberts a décliné l'offre "avec remerciements" — *Declined with thanks*.

Ce n'est pas comme cela, dit le *Star*, que Pitt compléta la pacification des clans montagnards de l'Ecosse. Il appela ces redoutables guerriers sous les drapeaux de l'Angleterre, et les envoya en divers pays montrer leur valeur militaire. Et après avoir cité des vers de Robert Burns qui dit que le montagnard écossais, ainsi traité, n'a qu'une pensée : tuer deux ennemis du roi Georges d'un seul coup, le *Star* ajoute que l'art de la conciliation ne paraît plus être aussi bien compris en Angleterre. Et l'art de se procurer des soldats, non plus. Figurez-vous donc, dit-il, que ces autorités militaires qui, il y a dix huit mois, ne savaient que faire pour prélever des troupes et qui étaient obligées d'accepter des jeunes coureurs de rues à moitié morts de faim et pouvant à peine se tenir debout ; figurez-vous que ces autorités refusent aujourd'hui les services d'un commando composé des plus aguerris et des plus braves des Boers ! Cela est d'autant plus incompréhensible pour le *Star* qu'en acceptant l'offre de Viljoen, lord Roberts aurait mis l'Angleterre en mesure d'avoir, pour la défendre, d'autres soldats venant de la même excellente source. Le rejet de cette offre fera comprendre aux Boers

qu'on n'a pas besoin d'eux. C'est une rebuffade faite à toute la vaillante nation hollandaise, conclut le *Star*, et une belle occasion de se concilier les esprits dans l'Afrique du Sud a été stupidement perdue.

La dernière pensée qu'exprime la feuille jingo, c'est qu'il n'est pas étonnant qu'en face de ce manque d'habileté, Viljoen ait exprimé des doutes sur le succès de la politique anglaise dans ses nouvelles colonies africaines.

Les Romains disaient : *Quos vult perdere Jupiter, dementat prius* ; ou quelque chose de semblable. Et dans les Saintes Ecritures on lit : *Induravit que Dominus cor Pharaonis regis (Egypti, et persecutus est filios Israel*. Et il les poursuivit jusqu'au milieu de la Mer Rouge où il trouva la mort, avec toute son armée.

MGR SCHRODER

The Review, de Saint-Louis, 20 novembre, publie ce qui suit :

" Nous avons devant nous les numéros du *Münsterischer Anzeiger* qui contiennent un compte rendu complet et enthousiaste des fêtes qui ont marqué l'érection de la fameuse académie de Münster en une université royale parfaite. Ce qui nous plaît davantage dans le compte rendu de ces fêtes, qui ont duré pendant plusieurs jours et auxquelles ont pris part non seulement les esprits d'élite de la Westphalie, mais aussi plusieurs représentants marquants du gouvernement, c'est le rôle distingué et brillant qu'a joué en cette occasion notre ami estimé, le Très Rev. Mgr Joseph Schröder, autrefois professeur de théologie dogmatique à Washington, maintenant le premier recteur, universellement estimé, de la nouvelle université de Münster. Son discours d'inauguration et la manière heureuse dont il répondit aux nombreuses adresses et santés, lui ont valu l'expression d'une profonde admiration et de louange de la part du représentant direct de Sa Majesté, le Dr Studt, ministre des cultes, et ont engagé le *Münsterischer Anzeiger* à répéter trois fois ce compliment, savoir que le Dr Schröder est un orateur d'une habileté et d'un talent extraordinaires, dont les discours magnifiques avaient été universellement admirés et commentés. Nous ne pouvons, en lisant ce récit des succès et de la popularité de Mgr Schröder, en Allemagne, nous empêcher de regretter amèrement qu'on ne lui ait pas permis de rester à notre Université catholique pour l'élever et la développer d'après son idéal sublime et absolument conforme aux désirs du Saint-Père et à l'attente des catholiques éclairés des Etats-Unis. S'il était recteur de cette Université de Washington, entouré par les savants éminents qu'il n'aurait pas manqué d'y attirer, cette institution serait peut-être aujourd'hui la gloire de l'Eglise catholique aux Etats-Unis."

NOTE DE LA VÉRITÉ : — On le sait, c'est l'élément catholique libéral et américanisant qui a forcé Mgr Schröder à quitter l'Université catholique de Washington et à retourner en Allemagne. Comme le dit M. Preuss, son

départ a été une grande perte pour cette institution qui, on l'a vu la semaine dernière, éprouve tant de difficulté à inspirer confiance aux catholiques des Etats-Unis.

Autour de Lamartine

Le Lac : — L'amour en nacelle et dans les nuages.

I

Au moment où l'on donne des leçons publiques d'admiration sans réserve à l'égard des *Méditations* de M. de Lamartine, au moment où plusieurs Québécoises et quelques Québécois se promènent langoureusement sur le fameux Lac, il me paraît opportun de soumettre ici à l'analyse un peu de cette onde poétique dont, en certains laboratoires, on proclame la parfaite limpidité.

Je ne m'occuperai pas des reflets de surface : personne n'en conteste l'éclat. J'irai donc immédiatement à l'examen des qualités intrinsèques.

Prenons d'abord, pour les filtrer, quelques stances de cette poésie :

Ainsi, toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour ?

O lac ! l'année à peine a fini sa carrière,
Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
Regarde ! je viens seul m'asseoir sur cette pierre
Où tu la vis s'asseoir !

Tu m'agisais ainsi sous ces roches profondes ;
Ainsi tu te brisais sur leurs flancs déboisés ;
Ainsi le vent jetait l'écume de tes ondes
Sur ses pieds adorés.

Celle à qui appartiennent les pieds adorés vient alors réveiller, avec des accents inconnus à la terre, les échos du rivage charmé. De sa bouche tombent les mots suivants :

" O temps, suspends ton vol ! et vous, heures propices,
Suspendez votre cours !
Laissez-nous savourer les rapides délices
Des plus beaux de nos jours ! "

Le Temps faisant la sourde oreille, la jeune femme du vieux Charles clame ainsi sa passion :

" Aimons donc, aimons donc ! de l'heure fugitive,
Hâtons-nous, jouissons.
L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive ;
Il coule, et nous passons ! "

A son tour, Lamartine interpelle le Temps jaloux et lui pose cette angoissante question :

Temps jaloux, se peut-il que ces moments d'ivresse
Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur
S'envolent loin de nous de la même vitesse
Que les jours de malheur ?

Puis vient la solennelle objurgation :

Eternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous engloutissez ?
Parlez : nous rendrez-vous ces extases sublimes
Que vous nous ravissez ?

Finalement, la Nature est invitée à garder le souvenir de l'Amour :

Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire
Tout dise : " Ils ont aimé. "

Et voilà !

Il paraît que cette poésie est très belle, non seulement de forme, mais aussi de fond ; que c'est une méditation parfumée de chasteté ; qu'il y a là comme une cristallisation de liliales cogitations.

Des hommes de littérature disent cela ; des mandarins d'université font cette affirmation. " Elvire est comme

la personnification de la poésie spiritualiste ", nous a déclaré M. Doumic, lors de son passage au Canada, en 1898.

Un pareil langage est-il justifiable ? C'est ce que je me propose de rechercher. Quand ce petit travail aura été fait, le lecteur déterminera lui-même la mesure de la confiance qu'il peut donner aux tendres et monocordes confrenciers et, partant, quel accueil il doit faire à ces lettrés qui fabriquent une phraséologie fortement édulcorée, et dont la persistante suavité fait songer aux pulvérisateurs d'eau de rose qui fonctionnent automatiquement dans certaines boutiques de parfumeurs.

J. F. D.

Le pendule de Foucault

Monsieur le Directeur,

Monsieur l'abbé F.-X. Burque vous a adressé, la semaine dernière, une lettre fort intéressante à propos de l'expérience du pendule de Foucault faite à Saint-Hyacinthe en 1872. Il nous y décrit vivement l'anxiété d'abord, et ensuite le " tressaillement de satisfaction " des expérimentateurs, lorsqu'ils virent le plan du boulet oscillant se déplacer de l'est à l'ouest et, par conséquent, la terre tourner de l'ouest à l'est.

De fait, c'est là une des plus saisissantes expériences qui se puisse faire dans un cours de physique. Mais votre vénérable correspondant n'est pas exactement renseigné quand il ajoute : " Je n'ai jamais entendu dire que cette expérience ait jamais été faite, en Canada, ni avant, ni après ce jour-là, en aucune autre maison d'éducation. C'est un honneur propre et unique au séminaire de Saint-Hyacinthe.

Dès 1860, à l'Université Laval, Mgr Hamel, professeur de physique, répétait l'expérience de Foucault dans un cours public, en présence d'une foule nombreuse. C'était moins de dix ans après celle de Foucault au Panthéon, plus de douze ans avant celle de Saint-Hyacinthe. Depuis cette date de 1860, l'expérience de Foucault est répétée tous les ans et avec succès au cours de physique donné à nos élèves. Je ne serais pas surpris d'apprendre que l'on ait fait de même dans plusieurs autres collèges. Tant il est vrai que nos maisons d'éducation se tiennent toujours au courant des grands progrès de la science et en font profiter leurs élèves.

C. LAFLAMME, *ptre*.

UN LIVRE DE DEWET

Christian DeWet, le fameux général boer, vient de publier l'histoire de la dernière guerre sud-africaine. Le héros du veldt affirme que si les burghers n'avaient pas trahi leur propre drapeau, en aussi grand nombre, l'Angleterre, suivant le mot de Bismarck, aurait trouvé son tombeau en Afrique du Sud. Ce fut la grande difficulté de la guerre, dit-il, et il était beaucoup plus facile de lutter contre la grande nation anglaise que contre la trahison des burghers. DeWet dé-

nonce violemment la guerre contre les femmes et l'emploi du drapeau blanc par les Anglais. Le livre du général DeWet, jette la lumière sur des faits incroyables qui ont eu lieu au cours de cette guerre de trois ans.

PETITE REVUE

Le nouveau Délégué apostolique | Nous lisons dans la *Semaine religieuse*, de Québec, en date du 29 novembre :

« Dimanche dernier, S. G. Mgr l'archevêque a reçu de Rouen, (1) une dépêche télégraphique l'informant de la nomination de Son Exc. Mgr Sbaretti, comme Délégué apostolique au Canada. »

Cette nouvelle doit donc être vraie. Mgr Donato Sbaretti naquit, en 1856, à Montefranco, diocèse de Spolète, Italie. Il fit ses études à Rome et fut ordonné prêtre à l'âge de vingt deux ans. Il fut d'abord professeur de philosophie morale au collège de la Propagande, puis il entra dans le service diplomatique de l'Eglise. Pendant quelque temps il eut à s'occuper des missions en Chine et au Japon et des affaires américaines, à la Propagande. Puis, il y a neuf ans, il fut envoyé aux Etats-Unis, en qualité d'auditeur de la Délégation apostolique à Washington. Il accompagna les deux Délégués, Mgr Satolli et Mgr Martinelli, dans leurs visites aux différents diocèses des Etats-Unis. En 1900, il fut créé évêque de la Havane, et, plus tard, il fut choisi comme Délégué apostolique aux Philippines, pour remplacer Mgr Chapelle, mais il ne se rendit pas à son poste, Rome ayant décidé ensuite autrement. Il se trouve actuellement à Washington, et partira pour Ottawa, dit un journal catholique des Etats-Unis, aussitôt qu'il aura reçu l'avis officiel de sa nomination.

(1) Ceci doit être une faute d'impression. Au lieu de Rouen, il faut, sans doute, lire Rome. — Note de la Vérité.

Le projet de loi Chaumié | Le ministère de l'instruction publique, en France, M. Chaumié, vient d'élaborer un projet de loi pour abroger la loi Falloux. Ce projet de loi n'est peut-être pas aussi carrément hostile à la religion que le voudraient les sectaires les plus haineux ; mais, comme le dit M. Brunetière, « ce projet de loi n'est qu'un traquenard ». La *Croix*, de Paris, en donne la formule suivante : « La liberté d'enseignement existe ; mais quiconque voudra enseigner librement sera étranglé. »

Pour avoir une idée exacte de ce que sera le résultat pratique de cette loi, il faut lire, en huitième page, l'histoire du roi nègre Jouskobou !

Invention remarquable | Les journaux signalent une invention de M. Louis Lacoste dont on a fait le premier essai, le 25 novembre, sur le canal, à Montréal. Il s'agit d'un appareil pour arrêter quasi instantanément la marche des steamers, appareil très simple : au moyen d'un mécanisme que contrôle le timonier, deux portes s'ouvrent à angle droit sur le flanc du navire, ce qui a pour effet d'arrêter le bâtiment presque instanta-

nément. En ouvrant une seule porte, le timonier peut faire tourner le navire sur lui-même, pour ainsi dire. Si vraiment les expériences ont donné des résultats aussi remarquables qu'on le dit, cette invention sera d'un puissant secours pour empêcher les collisions.

Les années du Pape | Pie VI a régné vingt-quatre ans, huit mois et quatorze jours. Or, le 4 novembre, Léon XIII a atteint la même longueur de pontificat, et son règne devenait le troisième par ordre de durée.

Le plus long pontificat est celui de saint Pierre. On sait qu'il prit la direction de l'Eglise à la Pentecôte, l'an 33 de l'ère vulgaire, et qu'il fut martyrisé l'an 67, ce qui fait un pontificat de trente quatre ans, dont vingt-cinq sur le siège de Rome. Après lui vient Pie IX qui a régné trente et un ans, sept mois et vingt-deux jours.

Léon XIII y parviendra-t-il ? C'est évidemment le secret de Dieu, mais le Dr Mazzone, qui remplace provisoirement le Dr Lapponi, disait ces jours-ci, écrit le correspondant romain de la *Croix*, avoir trouvé le Souverain Pontife comme rajeuni depuis qu'il ne l'avait vu, et ayant plus de force, plus de vigueur qu'à sa dernière visite.

Effet salubre ? | Une dépêche au *Star*, de Montréal, numéro du 29 novembre, se lit comme suit :

« Pechawar, Indes anglaises, 29 novembre : Vingt-cinq Wazirs tués, 202 faits prisonniers, deux blessés, 59 tours et trois villages détruits, 6,000 têtes de bétail et 68 fusils capturés, voilà le résultat net de l'expédition anglaise envoyée récemment contre les tribus révoltées. L'effet de ce châtement infligé aux tribus coupables a été, dit-on, très salubre. »

Salubre ! ! ? C'est-à-dire que, pour le moment, l'Angleterre a écrasé, peut-être, ce nouveau soulèvement. Mais quelles montagnes de haines féroces doivent s'amoncèler dans le cœur des Indous ! Et quelle épouvantable explosion de colère l'Angleterre ne prépare-t-elle pas par sa politique violente et sanguinaire ?

A propos d'un frein | M. Peterson, principal de l'Université McGill, de retour de l'Europe, a été interviewé par un représentant du *Star*, le 29 novembre. M. le Principal se serait exprimé comme suit :

« On est généralement d'avis, en Angleterre, que les délégués canadiens sont allés à la conférence impériale pour y mettre un frein et qu'ils y ont parfaitement réussi... On est généralement désappointé, là-bas, de la position que les délégués canadiens ont prise sur la question de la défense impériale. Le Canada est vraiment la seule colonie qui ait refusé de s'occuper du projet. Les autres colonies s'étaient déclarées prêtes à prendre part à un projet quelconque de défense de l'Empire, mais les délégués canadiens n'ont voulu consentir à aucun arrangement. »

Et M. Peterson ajoute : « En vue de la réception enthousiaste dont les délégués ont été l'objet, à leur retour au pays, les Anglais tirent la conclusion que l'attitude des représentants du Canada à la conférence exprime fidèlement les sentiments du peuple canadien. » C'est parfaitement exact. Un vent de folie impérialiste a passé sur le Canada, dans les premiers mois de la

guerre anglo boer ; mais aujourd'hui, revenus à leur gros bon sens naturel, les Canadiens, tant anglais que français, comprennent combien il serait insensé d'engager le Canada dans la voie de l'impérialisme militaire. Nous comprenons parfaitement que John Bull soit désappointé. Il aurait été si commode pour lui d'avoir à sa disposition quelques milliers de vigoureux jeunes Canadiens pour mieux exterminer Indous, Chinois et Africains ! Mais que voulez-vous ? *Canada first !*

Soyons de l'empire | De ce temps-ci, M. Tarte, l'ancien ministre des Travaux publics, ne manque pas un seul banquet. C'est dire beaucoup, parce que, actuellement, on traverse une crise qui fait le contentement d'une foule de pique-assiette. M. Tarte, soit qu'il ait fait vœu de prendre part à tous les festins de la saison, ou soit encore que les intérêts de sa nouvelle politique l'exigent, est un convive des plus assidus. Depuis un mois, M. Tarte s'est plu surtout à se mettre en évidence aux agapes de la gent universitaire. Là, comme tous les grands hommes, il a parlé du passé, de l'avenir, sans oublier les questions politiques du jour, celles qui lui sont chères. A cela il n'y a certes pas de mal. Mais ce qui nous intrigue, c'est de constater le zèle tout nouveau que montre l'ancien ministre à l'égard de l'empire. Dans ses discours, M. Tarte, après des tirades des plus patriotiques, s'écrie invariablement : « Soyons de l'empire. » Que signifient donc ces appels enflammés ? M. Tarte, qui s'opposait naguère à l'envoi du premier « contingent », est-il devenu un impérialiste fiéffé, et depuis quand ? Est-il un nouvel agent de lord Minto ? Si M. Tarte n'est pas devenu un impérialiste pour vrai, et s'il ne veut pas passer pour l'homme des Minto et des Chamberlain qu'il cesse au plus vite de pousser son dernier cri de guerre qui lui a valu tant d'applaudissements, tout dernièrement, dans Ontario, mais qui ne dit rien qui vaille, chez nous.

Dégradant et brutal | Nous l'avons déjà fait remarquer, depuis quelque temps, Québec est devenu le foyer hospitalier de tous les gens qui exercent le honteux métier de s'assommer, savamment, à coups de poing. Montréal et Ottawa nous envoient fréquemment leurs *boulés*, et des luttes de sauvages s'engagent devant toute une foule de citoyens, qui se font gloire de ne jamais manquer d'aller encourager ces scènes dégradantes et brutales. Nous nous demandons toujours comment il se fait que partout ailleurs, même dans la plupart des villes des Etats-Unis, le pays par excellence de la *boze*, on défend justement ces rencontres barbares, et qu'ici à Québec, non seulement ce n'est pas défendu, mais on encourage ce sport honteux, on attire dans notre ville des étrangers qui font profession de ce métier, et on les considère comme des grands hommes. Nous insistons de nouveau pour que le conseil de ville interdise ces rencontres qui excitent l'instinct brutal des spectateurs. Voyons, il ne faut pas laisser plus longtemps déshonorer la bonne ville de Québec.

Toujours sacrifiés | On vient de nommer huit commissaires pour la revision des statuts du Canada.

Eh bien ! cette fois-ci nous avons été encore sacrifiés. Sur les huit, un seul des commissaires représente l'élément français du Canada, un seul est Canadien-français. Nous avons évidemment droit à plus que cela ; il fallait trois commissaires Canadiens-français, deux au moins.

Mais non, on nous a oubliés. Chose curieuse, cet oubli, qui n'est pas nouveau, se renouvelle depuis quelque temps régulièrement, à chaque occasion. Pourtant, le dernier recensement a prouvé une augmentation de population dans notre Province. Tous savent que l'élément français compte pour quelque chose dans la Confédération canadienne. Vraiment, on dirait qu'il y a des gens qui ont pour mission de toujours sacrifier nos intérêts et nos droits. Que font-ils donc ceux en qui notre peuple a mis toute sa confiance pour la défense de ses droits et la revendication de ses prérogatives ?

Le gouvernement italien recule

Le correspondant romain de la *Semaine religieuse*, de Montréal, écrit en date du 12 novembre :

« Les chambres vont se réunir le 26 novembre et on a donné le programme de cette session. Le gouvernement a reculé encore une fois par des raisons, il faut l'avouer, purement politiques, devant la grosse question de la loi du divorce. Il ne la présentera que dans la seconde session, c'est-à-dire au commencement de l'année prochaine, si d'ici là il n'y a pas un nouveau retard. Et ce recul du gouvernement montre combien est importante l'action des catholiques pour s'opposer d'une manière efficace à la présentation d'un projet de loi antireligieux. A la parole du Pape, tous les prêtres, tous les fidèles d'Italie ont créé une agitation qui n'a pas été stérile. Des millions de signatures ont été recueillies contre la loi néfaste, et ce mouvement a été à ce point considérable que les journaux illustrés en ont fait le sujet de plusieurs de leurs desseins. Le mouvement recommencera certainement quand la discussion viendra à la Chambre ; mais y viendra-t-elle ? Un vieux romain me disait : J'ai vu plusieurs fois présenter la question du divorce et chaque fois où le cabinet est tombé, ou la Chambre a été congédiée. Il se pourrait bien qu'une des deux éventualités se reproduisît encore cette fois. »

Mort de l'abbé Colin

M. l'abbé Louis Colin, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice, à Montréal, est décédé jeudi soir, le 27 novembre, après une longue et douloureuse maladie.

M. l'abbé Colin était né à Bourges, France, le 14 janvier 1835. Il vint au pays plusieurs années avant d'être nommé supérieur des Sulpiciens au Canada, en 1881. Depuis il a occupé cette haute charge avec un grand zèle. Il s'est aussi beaucoup dévoué pour les œuvres de l'éducation. En 1888, il fonda à Rome le collège Canadien. Il fit construire, à Montréal, le collège de Philosophie ; il a grandement contribué à l'érection de la nouvelle Université Laval ; il était aussi le grand bienfaiteur de l'Hôpital Notre-Dame. Ses funérailles ont eu lieu mardi au milieu d'un concours immense et avec grande solennité.

C'EST MIEUX COMME ÇA

(De la Croix, de Paris.)

Un explorateur de nos amis se trouvait l'autre jour au centre de l'Afrique, dans les Etats de l'illustre roi Jouskobou, (1) qui lui tenait à peu près ce langage :

— Monsieur, je suis en train de faire une superbe opération. Mes sujets possédaient en commun une grande forêt de bananiers, dont ils mangeaient les bananes. L'idée me vint de confisquer la forêt et d'en réserver tous les produits pour mon profit personnel.

— Pas bête, dit l'explorateur. Savez-vous que c'est agir en vrai chef d'Etat civilisé.

— N'est-ce pas ? reprit le monarque au noir visage. Maintenant, il fallait notifier la chose à mes sujets. J'ai rédigé, pour la faire placarder dans l'avenue du bois, la petite loi suivante. Vous qui avez de l'expérience, vous me direz ce que vous en pensez.

Et Sa Majesté Jouskobou déploya un rouleau de papyrus où l'on pouvait lire, en langue congolaise, l'ordonnance que voici :

ARTICLE PREMIER. — Il est expressément interdit à tous les sujets du roi Jouskobou de pénétrer dans la forêt de bananiers.

ART. 2. — Toutefois les favoris de Sa Majesté pourront, avec l'expresse autorisation de celle-ci, aller y cueillir des bananes.

ART. 3. — Les bourreaux de Sa Majesté, et, dans le cas où les délinquants seraient suffisamment dodus, ses marmitons, sont chargés de l'exécution du présent décret.

— Est-ce bien ? dit le roi...

— Non, ce n'est pas bien, fit l'explorateur.

— En quoi n'est-ce pas bien ? fit Jouskobou, visiblement froissé.

— Parce que Votre Majesté va droit au but et que la loi lui fait dire ce qu'elle pense. Ce n'est pas ainsi qu'on procède dans les pays civilisés.

— Et comment donc, fit le roi piqué, rédigeriez-vous cela, Monsieur l'Européen, donneur de conseils ?

— Vous allez voir, fit notre ami Négrillon, de quoi écrire ?

Un page rapporta tout ce qu'il fallait, et l'explorateur, après une demi-minute de réflexion, se mit à griffonner un nouveau texte de loi, libellé en ces termes :

ARTICLE PREMIER. — Tous les sujets du roi Jouskobou, sans exception, ont le droit de pénétrer dans la forêt de bananiers et de manger autant de bananes qu'ils le désirent.

ARTICLE 2. — Toutefois, avant de franchir le seuil de l'avenue de ladite forêt, lesquels sujets devront présenter aux gardes de Sa Majesté les pièces suivantes :

a) Un certificat attestant qu'ils ne sont pas trop grands ;

b) Un certificat attestant qu'ils ne sont pas trop petits ;

c) Un certificat attestant qu'ils ne sont pas trop gras ;

d) Un certificat attestant qu'ils ne sont pas trop maigres ;

e) Un certificat attestant qu'ils n'ont pas le nez trop long ;

f) Un certificat attestant qu'ils n'ont pas le nez trop court.

Lesquels certificats seront délivrés par le service anthropométrique de Sa Majesté Jouskobou.

ART. 3. — Les sujets qui seront reconnus n'être ni trop grands, ni trop petits, ni trop gras, ni trop maigres, et n'avoir le nez ni trop long ni trop

court, devront, avant de franchir ledit seuil de ladite avenue de ladite forêt, passer un examen chorégraphique devant des examinateurs royaux qui leur feront danser la bamboula, laquelle bamboula devra être dansée dans le goût et selon les principes de Sa Majesté Jouskobou.

ART. 4. — Les personnes à qui manqueraient, soit un des certificats susmentionnés, soit le diplôme de bamboula, sont exclues par exception du droit libéralement accordé sans exception à tous les citoyens du royaume.

ART. 5. — Les sujets du roi Jouskobou qui contreviendront au présent décret seront expédiés aux frais de l'Etat chez leurs ancêtres, et ceux qui seront suffisamment dodus seront priés d'honorer de leur présence les dîners de Sa Majesté.

— Voilà comment une loi se rédige chez nous, conclut l'explorateur.

L'illustre roi Jouskobou lut la rédaction nouvelle, puis, se frappant le front et riant de ses trente-deux dents blanches :

— Nom d'un rhinocéros ! vous avez raison !

DIÉGO.

HISTOIRE DE CHASSE

Le Times, de Londres, publie les premiers chapitres des mémoires de l'ancien président Krüger. Extrayons-en un récit de chasse fait avec la plus aimable bonhomie. Ce n'est pourtant pas chose banale de tuer son premier lion à quatorze ans :

« J'ai abattu mon premier lion en 1839, j'avais alors quatorze ans. Un de ces fauves avait attaqué nos troupeaux et enlevé quelques têtes de bétail, sur les rives de la Rhénoster, dans la région qui est devenue par la suite le pays d'Orange. Six des nôtres (je fus adjoint à l'expédition, mais ne comptait guère), se mirent à la poursuite du lion. Nous étions tous à cheval, et nous fîmes la battue trois à trois, les deux groupes restant à bonne distance l'un de l'autre.

« Le lion nous dépitait avant même que nous lui eussions fait face et s'avança par bonds sauvages sur nous. Les adultes de l'expédition rassemblèrent prestement les chevaux et leur firent faire tête à queue. C'est là, par parenthèse, le procédé obligatoire dans une chasse de ce genre, car autrement, les chevaux risquent fort de s'affoler et de s'emporter.

« On nous assigna nos postes. Je fus placé à l'arrière, devant les chevaux, à la protection desquels j'étais commis. Le dernier bond du fauve le porta non loin de moi ; puis le lion s'accroupit, prêt à sauter, me sembla-t-il, par-dessus ma tête, sur les chevaux. Je fis feu au moment où il prenait son élan, et j'avais visé si juste que je le tuai net. Mais en retombant, l'énorme bête faillit m'écraser à son tour. Mes compagnons volèrent à mon secours, mais leur aide était inutile : le lion était bien mort.

« Au bruit de la détonation, le second groupe de chasseurs accourut, et nous restâmes quelque temps autour du fauve abattu, à deviser sur cette aventure. Un certain Hugo s'agenouilla pour mesurer les crocs de l'animal, qui étaient, à la vérité, formidables. Pendant qu'il se livrait à cette opération, et sans penser à mal, je sautai sur la panse du lion. Aussitôt, un rugissement terrible débranla les airs et mon Hugo de retomber en arrière, blême de frayeur. Les autres, cependant, partirent d'un grand éclat de rire sachant, comme tout chasseur de lion qui se respecte, que, peu après sa mort, le grand fauve est capable d'émettre un dernier rugissement tout aussi terrifiant que ceux qu'il fait entendre de son vivant. Hugo n'igno-

rait pas cette particularité, mais, dans son saisissement, il l'avait oubliée.

« Honteux de sa terreur, il voulut me la faire payer ; mais les autres intervinrent, lui remontrant que je n'avais péché que par ignorance et sans aucune intention malveillante. »

Le mouvement de la population en France

Le Journal officiel a publié naguère le rapport du ministre du commerce sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1901.

La balance des naissances et des décès se solde par un excédent de 72,398 naissances, alors que, l'année précédente, les décès étaient en excédent de 25,988, — résultat dû à la fois à l'augmentation de la natalité et à la diminution de la mortalité.

Il y a eu, en 1901, 29,977 naissances de plus qu'en 1900 et 68,409 décès en moins. Trente-trois départements donnent encore un excédent de décès. Il y a eu une augmentation de naissances dans tous les départements, sauf cinq, parmi lesquels : la Corse, 351 naissances en moins ; les Alpes-Maritimes, 96. Trois départements seulement donnent un accroissement de décès.

TREMBLEMENT DE TERRE EN RUSSIE

Vienne, 12 novembre. — Une dépêche d'Odessa annonce qu'un tremblement de terre très violent a ravagé l'avant-dernière nuit la ville et le district d'Eisk, près de la mer d'Azoff.

Vers onze heures du soir, quand tous les habitants étaient au lit, le premier choc se produisit, et avec une telle force, que de nombreuses maisons furent aussitôt jetées à terre. Le moment qu'eurent à passer les malheureux habitants d'Eisk fut terrible : au fracas des murs de pierres qui s'écroulaient, se mêlaient de violentes détonations souterraines, comme si le sol allait s'entrouvrir.

Dans les maisons qui résistèrent, les habitants éprouvèrent une sensation toute particulière, comme s'ils étaient à bord d'un navire bercés par un roulis peu violent. Mais de larges crevasses s'étaient produites instantanément dans les murs, mettant en fuite les familles. La panique fut considérable. La plupart des habitants s'étaient enfuis en chemise, et c'est dans cet attirail sommaire qu'ils campèrent aux environs de la ville, chantant des cantiques et priant.

Beaucoup d'habitants ont péri. La misère des survivants est grande. Des secours ont été expédiés d'Odessa et des villes voisines.

Les dégâts sont moins considérables dans les environs de la ville.

Guillaume II et les Boers

D'après le Daily Telegraph et le Standard, de Londres, l'empereur Guillaume continuerait à donner à l'Angleterre de nouveaux gages de ses dispositions peu amicales pour les vaincus du Transvaal. Le gouvernement allemand aurait refusé à une trentaine de familles boers de s'établir dans les territoires allemands du Sud-Ouest. Il considère les Boers comme un élément dangereux dans les colonies allemandes et il aurait envoyé des instructions dans ce sens aux gouverneurs de l'Afrique du Sud allemande.

LES MAIRES BRETONS

On lit dans les journaux catholiques de France :

Lundi, le 10 novembre, a eu lieu, à Lesneven, dans la salle des séances de la mairie, une réunion à laquelle assistaient plus de deux cents maires ou adjoints de l'arrondissement de Brest, pour protester contre la circulaire de M. Combes, interdisant le breton dans les églises.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« Les maires soussignés réunis à Lesneven, le 10 novembre, sous la présidence de M. Pichon, sénateur, déclarent adhérer à la protestation transmise par lui au préfet du Finistère, en qualité de maire de Tréflé, décident à l'unanimité qu'en transmettant au préfet le certificat de résidence des desservants de leurs communes, ils effaceront sur le certificat la partie relative au catéchisme et aux instructions faites dans les églises. »

Les maires décidèrent ensuite qu'ils démissionneraient en masse si on suspendait l'un d'entre eux pour ce fait et signèrent un engagement en ce sens.

Aperçu du Cours abrégé d'Industrie Laitière

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs l'ouverture d'un cours abrégé d'Industrie Laitière pour les cultivateurs à l'école de laiterie de Saint-Hyacinthe ; nous sommes heureux, cette semaine, de donner un aperçu de ce cours.

MATIÈRES. — Eléments de sciences nécessaires à l'intelligence des conférences : Arithmétique ; — Physique ; — Chimie ; — Botanique ; — Entomologie ; — et applications, etc.

INDUSTRIE LAITIÈRE. — Son organisation dans la province de Québec, son passé, son présent, son avenir ; — Son marché, Exportation, Local, Universel ; — Son marché, modes de vente ; — Halles au beurre et fromage ; — Ses lois ; — Ses différents facteurs et leurs rapports respectifs ; — Le lait-Lactation Connaissance du lait, Maladies-Accidents ; — Epreuve du lait-Densité-Richesse-Acidité Qualité ; Paiement du lait-Répartitions ; — Soins du lait (Pratique-Démonstration).

PRODUCTION ÉCONOMIQUE DU LAIT. — Races et aptitudes laitières (démonstration) ; — Jugement de la vache laitière ; — Elevage de la vache laitière (lait d'hiver) ; — Alimentation de la vache laitière (pratique) ; — Calcul des rations et prix de revient ; — Aliments propres à la production économique du lait.

CULTURE (plan de) en vue de produire ces aliments ; — Rotation ; — Assolément ; — Ameublissement ; — Egouttement ; — Entretien de la fertilité ; — calculs ; — Grains-semences-Choix-Vitalité ; — Prairies Semences-Choix-Vitalité ; — Fourrages verts ; — Ensilage et silos ; — Racines ; — Transformation en lait-Fertilité maintenue-Sous produits-calculs ; — Utilisation des sous-produits-Porcs-Bacon-Elevage-Coopération-Volailles.

ECONOMIE RURALE. — Outillage agricole, progrès ; — Outillage agricole, économie et visite ; — Comptabilité agricole ; — Etablissement des prix de revient ; — Drainage général et bons chemins ; — Le cultivateur et les Organisations agricoles ; — Fermes Expérimentales.